



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 43482

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la mise en oeuvre du plan Alzheimer 2008-2012. En effet, ce plan, lancé par le Président de la République le 1er février 2008, est doté de 1,6 milliard d'euros sur 5 ans. Grâce à la création, dès juin 2008, d'une fondation de coopération scientifique, les moyens financiers et humains dévolus à la recherche fondamentale et à la recherche clinique ont considérablement augmenté. Le plan repense la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et l'accompagnement de leurs proches. 21 nouvelles « consultations mémoire » ont été ouvertes en 2008, afin de faciliter le diagnostic précoce. Le dispositif d'annonce et d'accompagnement sera expérimenté à partir de 2009 : il permettra d'avoir une continuité entre le diagnostic et la prise en charge. Aussi, il lui demande si des expérimentations sont d'ores et déjà prévues en outre-mer, et à La Réunion en particulier.

Texte de la réponse

Le plan Alzheimer 2008-2012 présenté en février 2008 décline trois axes prioritaires sur l'amélioration de la qualité de vie des malades et des aidants, la recherche et la mobilisation de la société autour de cette maladie. Le volet sanitaire représente une dépense de 250 millions d'euros. Il permet d'augmenter le nombre de structures hospitalières capables de faire le diagnostic de la maladie. Trente-huit consultations mémoire de proximité et trois centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR) seront créés dans des hôpitaux et les consultations mémoire à forte activité seront renforcées d'ici à 2012, réduisant ainsi les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous dans ce type de structure. Au 31 décembre 2008, la France comptait 419 consultations mémoire et 27 centres mémoire de ressources et de recherche. À l'issue du plan, au moins 120 unités cognitivo-comportementales de 12 lits auront été identifiées dans les services de suite de soins et de rééducation (SSR), 96 millions d'euros sont prévus pour renforcer les moyens en personnel et adapter les locaux. Chaque malade bénéficiera d'un environnement adapté à sa situation. 1,2 milliard d'euros sur cinq ans seront consacrés à l'accompagnement médico-social afin d'améliorer la qualité de vie des malades et de leurs familles. La priorité est de permettre le maintien à domicile parce que cette option correspond au souhait majoritairement exprimé par les malades et leur entourage. Le plan Alzheimer fournit un effort sans précédent pour la recherche, 200 millions d'euros sont affectés au cours des cinq ans pour la recherche fondamentale et clinique. L'île de la Réunion dispose de deux consultations mémoire pour 24 400 personnes âgées de plus de 75 ans et se positionne au-dessus du seuil fixé à une consultation mémoire pour 15 000 habitants de plus de 75 ans. À la suite d'un appel à projet national, des dispositifs expérimentaux ont été sélectionnés pour les maisons d'accueil pour l'autonomie et l'intégration (MAIA) et pour les plates-formes de répit et d'accompagnement à caractère novateur ; les comités de sélection ont retenu 17 projets pour les MATA et 12 projets expérimentaux pour les plates-formes situées en France métropolitaine. La Haute Autorité de santé (HAS) va publier d'ici à la fin de l'année 2009 des recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur l'annonce du diagnostic et d'accompagnement de la maladie d'Alzheimer.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43482

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1983

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8142